

COMMUNE de BUETHWILLER

68210

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 02.04.2013

L'an deux mille treize, le deux avril, à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué par convocation en date du 26 mars 2013 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. André ANTZ, Maire.

<u>Etaient présents</u>: M. Eric BRINGEL (présent à partir du point N° 02), M. Marc COLIN, M. Bertrand ALBISSER, M. Etienne PERRIN, M. Jonathan SAUNER, M. Gilles STEMMELEN, M. Jean-Marc RUFF, Mme Valérie ROOS SCHINDLER, M. Mathieu HUG, M. Serge MAILLARD

Approbation du compte-rendu de la séance du 29.01.2013

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 29.01.2013 et accepte de signer le registre.

Compte administratif et compte de gestion 2012

Compte administratif 2012

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par le Maire, André ANTZ et présenté par M. Eric BRINGEL 1^{er} adjoint au maire.

Résultat cumulé positif au 31.12.2012 : 297 103.48 €

Compte de gestion 2012

M. le Maire soumet à l'assemblée le compte de gestion de l'exercice 2012 établi par le Trésorier. qui fait apparaître les mêmes résultats de clôture que le compte administratif, et qui est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Affectation du résultat de fonctionnement

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité sur proposition de M. Le Maire, d'affecter l'excédent de fonctionnement ressortant au budget 2013 comme suit :

Section d'investissement au compte 1068 :

11 638.27 €

Section de fonctionnement au compte 002 :

297 103.48 €

Subventions Associations 2013

Considérant que les associations locales contribuent à l'animation locale et au développement des activités sportives au sein de la commune

Vu la délibération du 27.03.2012

Après en avoir délibéré,

Le Conseil décide pour l'année 2013, à 09 voix pour, (Mme Valérie ROOS SCHINDLER, Présidente du B.A.L. et M. Jean-Marc RUFF, Président de l'A.P.P. ne prennent pas part au vote),

De voter et d'ouvrir les crédits nécessaires au budget primitif 2013 selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Propositions Année 2013 (€)
Age d'Or	250.00
Amicale Donneurs de Sang	250.00
APP Buethwiller	250.00
AS Hagenbach/Buethwiller	0
Chorale Ste Cécile	250.00
B.A.L.	250.00
Bibliobus	30.00
Sundgo2	250.00
AAPPMA SUD ALSACE	250.00
TOTAL	1 780.00

Fixation des taux des taxes locales 2013

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré des taux d'imposition applicables à chacune des 4 taxes en 2013, décide, à l'unanimité, de ne pas prévoir d'augmentation des taux pour 2013 et de fixer les taux comme suit :

 Taux d'imposition de la taxe d'habitation 	15.08 %
- Taux d'imposition de la taxe foncière bâtie	10.94 %
- Taux d'imposition de le la taxe foncière non bâtie	60.08 %
- Taux CFE	26.27 %

Travaux

a) TRAVAUX DE VOIRIE - Convention de groupement de commandes avec le SIABBH et le SIAEP

M. le Maire expose :

le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable d'Ammertzwiller – Balschwiller et Environs (SIAEP) souhaite mener des travaux de rénovation du réseau d'eau potable en parallèle avec le chantier d'assainissement collectif mené par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Balschwiller – Buethwiller – Hagenbach (SIA-BBH). La commune souhaite également améliorer le réseau d'évacuation des eaux pluviales en certains points impactés par les travaux susnommés.

Le recours au groupement de commandes est un moyen que donne le Code des Marchés Publics pour confier l'ensemble de ces prestations à une seule et même entreprise, disposition qui permet d'unifier la gestion des travaux et la réalisation d'une économie d'échelle.

Chaque membre du groupement, pour les travaux qui le concerne, est responsable de sa partie de travaux.

Vu le manque d'informations, et quelques erreurs de rédaction,

et afin de faire valoir l'économie d'échelle suggéré au point «section 3.01 », objet de la convention. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de reporter ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance, pour une étude complète.

b) Autres Travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte les devis ci-dessous :

• Restauration de l'ancienne horloge de l'Eglise :

Vitrine de présentation de l'horloge restaurée : entreprise Miroiterie Sundgauvienne :

4 795.74 € TTC

Mises aux normes électriques concernant l'église :

Entreprise GAUTHERAT:

2 076.26 € TTC

Nettoyage du clocher de l'église

Le Maire explique que les pigeons ont accès à l'intérieur du clocher de l'église.

Il est donc nécessaire de procéder au retrait des fientes de pigeons dans le clocher de l'Église, au nettoyage des lieux et à la pose d'un grillage anti-pigeons sur les ouvertures.

entreprise BODET: 1 997.32 € TTC

Local communal terrain de foot :

réparations des vitres cassées et pose de persiennes Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 10 voix pour et une abstention retient la proposition de l'entreprise M.C. POSE FERMETURES : 3 837.49 € TTC

Renouvellement du contrat SAUNER Paysage

Vu la nécessité de procéder à l'entretien annuel des espaces verts dans la commune, Vu la nécessité de procéder à des petits travaux courants d'entretien et de nettoyage Le Conseil, à 10 voix pour, ((M. Jonathan SAUNER n'ayant pas participé au vote) Opte pour la proposition de contrat de M. Jonathan SAUNER pour l'année 2013.

Budget Primitif 2013

M. le Maire soumet à l'Assemblée les propositions budgétaires élaborées par la commission des finances pour l'exercice 2013

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, vote le budget de l'exercice 2013 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent

en section de fonctionnement à

495 761.81 €

en section d'investissement à

287 580.43 €

Commune de BESSONCOURT : projet d'arrêté portant réglementation de la circulation des poids lourds de plus de 3.5 t

Le Maire donne lecture du courrier du 26.03.2013 de M. Guy MOUILLESEAUX, Maire de la commune de BESSONCOURT, concernant le projet d'arrêté portant réglementation de la circulation des poids lourds de plus de 3t5.

Vu le courrier du 26.03.2013 de M. Guy MOUILLESEAUX, Maire de la commune de BESSONCOURT, concernant le projet d'arrêté portant réglementation de la circulation des poids lourds de plus de 3t5 et sollicitant l'avis

Vu le projet d'arrêté portant réglementation de la circulation des poids lourds de plus de 3t5, Le Conseil Municipal, émet à l'unanimité, un avis défavorable, sur l'itinéraire de substitution proposé pour les poids lourds de plus de 3.5 tonnes.

Divers

Le Maire informe les élus :

Locataires :

- M. TSCHEILLER a demandé si la commune était d'accord de lui céder pour 1 € symbolique la parabole qui se trouve dans le grenier du presbytère : les élus émettent à l'unanimité un avis défavorable, la parabole n'étant pas à vendre.
- Logement vacant : l'appartement F5 (2ème étage du presbytère) est toujours vacant. D'autres locataires ont par ailleurs aussi informé la mairie qu'ils quitteront leur logement prochainement. Vu les difficultés pour relouer l'appartement vacant (F5 2ème étage du presbytère) :
 - ✓ les élus demandent une comparaison des montants des loyers. Ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

- ✓ Isolation presbytère : les devis proposés par le Maire lors de la séance du 11.12.2012 seront remis à l'ordre du jour de la prochaine séance.
- **ONF**: départ du garde-forestier, M. Eric WUILLEMIN, depuis le 01^{er} avril 2013. Il est remplacé par M. Christian GRASSER.
- Travaux : éclairage public, trottoirs, bâtiment de la mairie : des bureaux d'étude seront consultés
- **Itinéraire cyclable :** concernant l'entretien du curage des fossés et la réfection de l'enrobé, un devis est demandé à l'entreprise SAUNER PAYSAGE
- M. Eric BRINGEL signale que la barrière bleue entre la Largue et l'Etang du Buchwald a été arrachée.
- M. Etienne PERRIN souhaite connaître les dispositions actuelles concernant la possibilité pour le Maire de prendre un arrêté portant réglementation des cultures sur les terrains des « dents creuses » : problème d'environnement, traitements chimiques des plantations de maïs ou autres aux abords des maisons d'habitation. Ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance.
- M. Serge MAILLARD signale le problème du Chemin Haulen : L'entreprise SAUNER PAYSAGE est chargée de remblayer la partie du chemin HAULEN / rue Principale avec du concassé et de mettre des gravillons.

La séance est levée à 22 h.

Les délibérations sont consultables dans leur intégralité à la mairie ou au tableau d'affichage

Informations

FERMERTURE DE LA MAIRIE Le secrétariat de la mairie sera fermé du 01^{er} mai au 11 mai 2013 inclus.

TERRE DES HOMMES France – Association Locale du Haut-Rhin Collecte annuelle de vêtements SAMEDI 01^{er} juin 2013

Renseignements 03 89 62 10 92 / site internet <u>www.tdhf68.org</u> Téléphone du jour de ramassage 06 64 19 03 27

Les PEP Alsace

des vacances pour profiter d'un été sport, nature, jeux ou découvertes séjours été 2013 : 140 séjours (4 – 11 ans et 12-17 ans)

Renseignements : www.vacancespep.fr

Le Salon du livre se tiendra à Saint-Louis le 3 4 et 5 mai prochains

EMPLOI SANS FRONTIERES

Le premier salon pour l'emploi trinational de Bâle (www.europeanjobday.ch)

La demande en collaborateurs qualifiés est forte. Pour répondre à l'internationalisation croissante du marché du travail, a lieu, pour la première fois à Bâle, un salon pour l'emploi transfrontalier.

Le 14 mai 2013 de 10 h à 19 h

ST. JAKOB-PARK

Salon Premium Bâle - Entrée libre

La pré-plainte en ligne disponible depuis le 4 mars 2013 dans le département du Haut-Rhin

Si vous êtes victime d'une atteinte contre les biens pour laquelle vous ne connaissez pas l'identité de l'auteur, simplifiez vos démarches et gagnez du temps en effectuant, de n'importe quel accès à Internet, une pré-plainte en ligne.

La pré-plainte en ligne vous permet, lorsque vous êtes victime d'une infraction contre les biens dont l'auteur est inconnu, de renseigner un formulaire de pré-plainte en ligne et d'obtenir un rendez-vous auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie de votre choix pour signer votre plainte.

Cette possibilité vous est également offerte si vous agissez en tant que représentant légal soit d'une personne morale (gérant de société ou de syndic...) soit d'une personne physique (mineure, sous tutelle...).

Quelles sont les infractions concernées?

Toute atteinte contre les biens dont l'auteur est inconnu, comme par exemple :

- vol dans votre résidence principale ou secondaire (papiers, objets ou matériels divers...);
- vol dans un véhicule automobile (auto-radio, sac à main...);
- vol de deux roues (scooter, bicyclette...);
- vol de téléphone portable ;
- dégradation ou destruction de biens privés (véhicule, clôture...);
- escroquerie ou abus de confiance....

VEILLEZ A PRESERVER LES TRACES ET INDICES AFIN QU'ILS DEMEURENT EXPLOITABLES PAR LES ENQUETEURS EN EVITANT TOUT CONTACT OU DEPLACEMENT

« La pré-plainte en quelques clics »

Connectez-vous sur le site : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Clic 1 => choisissez le lieu où vous allez signer votre déclaration dans la liste des commissariats de police ou brigades de gendarmerie ;

Clic suivant => renseignez le formulaire qui apparaît, puis validez votre saisie ;

- => Vous serez rapidement contacté par le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie choisi pour convenir d'un rendez-vous. Vous serez également informé des justificatifs (factures, pièce d'identité...) dont vous devrez impérativement vous munir ;
- => Lors du rendez-vous, vous signerez votre déclaration après des modifications éventuelles. La plainte sera alors officiellement déposée.

Communiqué de la gendarmerie

<u>Fiche d'information concernant les « rançongiciels », ou des logiciels malveillants conçus par de véritables groupes criminels à la structure versatile.</u>

Depuis le mois de décembre 2011, des centaines d'internautes en France, mais aussi dans de nombreux pays européens ou extérieurs à l'Europe — notamment les États-Unis — sont victimes de virus informatiques nommés « rançongiciels ». Ces virus bloquent totalement le fonctionnement de l'ordinateur, affichent une page d'information se réclamant d'un service de police local et exigent le paiement d'une amende pour obtenir le déblocage du système. Dans certains cas, les fichiers personnels de l'utilisateur peuvent faire l'objet d'un chiffrement les rendant inutilisables. Le phénomène semble se développer dans des proportions importantes.

Sensibilisation du public:

Un site d'information a été mis en place avec l'aide d'une association et de différents forums d'entraide entre internautes.

http://stopransomware.fr/

Il contient des informations sur le phénomène, la façon de s'en prémunir et des indications sur le nettoyage des ordinateurs.

RAPPEL

Merci de bien vouloir respecter le code de la route et les arrêtés en vigueur :

- la réglementation de l'usage et de la vitesse sur l'itinéraire cyclable (Chemin Buethwiller-Traubach Le Bas)
- la réglementation des plantations privées mitoyennes à Buethwiller
- la lutte contre les bruits de voisinage
- la divagation des chiens
- crottes de chiens : n'oubliez pas de ramasser les crottes de vos compagnons à 4 pattes !
- la propreté des trottoirs : pensez à balayer le trottoir le long de votre propriété
- la réglementation de la vitesse dans la Commune

RECETTE

Velouté glacé d'avocat roquette et parmesan

Pour 4 personnes, il faut: 2 avocats, 150 gr de roquette, $\frac{1}{2}$ cube de bouillon de volaille, 1c. à soupe de vinaigre de cidre, 2 c. à soupe d'huile d'olive, 50 gr de parmesan en copeaux, 2 poignées de croûtons.

Préparation:

Préparez le demi-cube de bouillon dans 30 cl d'eau bouillante. Faites chauffer l'huile d'olive dans une poêle. Quand elle est chaude, laissez-y « tomber » la roquette pendant 3 mn. Ajoutez alors le bouillon, salez, et prolongez la cuisson de 3 mn.

Pendant ce temps, épluchez et dénoyautez 1 avocat. Mettez-le dans un grand saladier et assaisonnez-le de vinaigre.

Ajoutez la roquette cuite, commencez à mixer au mixeur plongeant et ajoutez petit à petit le bouillon de cuisson.

Laissez refroidir avant de mettre au réfrigérateur.

Au moment de servir, détaillez la chair de l'avocat restante en petits dés, remplissez les bols de velouté glacé et parsemez de dés d'avocat, de croûtons et de copeaux de parmesan.

Bon appétit,

Hervé

ETAT -CIVIL

Les anniversaires du 2^{ème} trimestre 2013 (+de 60 ans)

Joie, bonheur et santé à tous nos aînés







Mme HOFF née BUECHER Odile

06.02.2013



POINT INFO URBANISME

	•			demande		Certificat d'urbanisme
demandeur	dossier	objet	En	accordée re	refus	
M. Mme Guillaume PRIVAT MORSCHIWLLER LE BAS (27.11.2012)	PC	Maison individuelle 4 rue des Jardins 68210 BUETHWILLER		06.03.2013		
M. Serge COLAS (25.01.2013)	DP	Remplct. à l'identique d'un mur de clôture 14 rue Principale 68210 BUETHWILLER		01.02.2013		
SCP WELFELE 90100 DELLE (07.02.2013)	CU a	1 rue de l'Etang (Propriété de M. et Mme RISS Vincent)				26.02.2013 Terrain à l'intérieur des parties actuellement urbanisées de la commune
M. GASSER Sébastien (12.02.2013)	PD	Démolition de la grange 25 rue Principale 68210 BUETHWILLER		08.03.2013		
Me Jean-Luc GIROD BP 1303 68056 MULHOUSE (06.03.2013)	CU a	83 rue Principale (Propriété de M. et Mme KRIMM / WECK)			4 6 4 6	12.03.2013 Parcelles N° 253-254-255 dans les parties actuellement urbanisées de la commune Parcelles N° 258-261 hors parties actuellement urbanisées de la commune
M. et Mme Marc COLIN (12.03.2013)	cu b	Construction de 2 maisons jumelées Rue Principale Section 2 Parcelles N° 265 et 266				22.03.2013 Hors parties urbanisées
M. Serge COLAS (19.03.2013)	DP	Réalisation d'une clôture en limite de propriété (muret surmonté d'un grillage)		26.03.2013		
M. Daniel NEYER (19.03.2013)	cU a	Section 1 parcelles N° 48 et 49 Chemin « Kirchgasse »				22.03.2013 Profondeur constructible 25 m
Géomètre Philippe FRANTZ (26.03.2013)	cU a	Section 1 parcelle N° 152/9 Rue des Jardins				12.04.2013 Hors parties urbanisées